

Compte Rendu du Comité Syndical du SISTO le mercredi 11 juin 2008 à 20 H 30

Etaient présents :

Mme JAMES Marie Agnès, M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré
Mme CHAUVEAU Marie Lise, M. BOULTOUREAU Hubert – Bourg d'Iré
MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtellais
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines
MM. SEJOURNE Serge – Marans
M. GUINCHARD Serge – Montguillon
MM. TROUILLEAU Jacky, LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère
M. SEREX Francis, Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau
MM. BELLIER André, VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois
M. BECHU Patrick – St Sauveur de Flée
M. BRAUD Alain, Mme LAMARCHE Sonia – Segré
MM. FUZELIEZ Didier, HUAULME Yannick – Andigné
MM. JOLY Noël, BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
M. PLACET Denis – Chambellay
M. LAURENCEAU Jean Marie, Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé sur Baconne
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé
MM. AUGEREAU Tony, GAUDIN Joseph – Gené
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville
MM. JUTEAU Jean Jacques, CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, BOURGEOIS Michel – Le Lion d'Angers
Mme BELLIER-POTTIER Marie Françoise, M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine
M. PELE Jacques – PRUILLE
MM. BROQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
MM. FOURRIER Alain, PARE Marcel – Thorigné d'Anjou
MM. BERTHELOT Paul, BOUMIER Jean Louis, Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie
M. BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos
MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick – Freigné
MM. COUDRAY Peter, GAUTIER Joseph – Loiré

Etaient excusés :

M. DERSOIR Gaëtan - Marans
M. RONCIN Joël - Montguillon
M. MARTIN Olivier – Saint Sauveur de Flée
M. COTTIER Guy, Mmes PASQUIER Marie Noëlle, MICHEL Muriel – Ste Gemmes d'Andigné
MM. GRIMAUD Gilles, LANDRON Alain – Segré
Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay
M. BOUIN René – Chenillé Changé
M. CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos

Etaient absents :

M. ROUSSEAU Hubert – Nyoiseau
M. PERRAULT Eugène – Le Lion d'Angers
M. AIGLE Laurent – Pruillé

Monsieur Gaëtan DERSOIR a donné pouvoir à M. Serge SEJOURNE

Monsieur BELLIER demande l'approbation du Comité Syndical pour rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- L'adhésion à l'association AMORCE

Vote à l'unanimité.

Madame JAMES est désignée secrétaire de séance.

Le diaporama présenté lors du Comité Syndical est joint au présent Compte rendu.

Approbation du compte rendu de la séance du 29 Avril 2008

Vote à l'unanimité

Répartition des tâches

M. BELLIER présente les fonctions du Président et de chaque Vice-président :

- **André BELLIER, Président**, en charge, entre autres :
 - Du budget
 - Du personnel
 - Des marchés publics
 - Des travaux
 - Du SEDNO et du Plan Départemental des déchets (PEDMA)
- **Jean-Marie LAURENCEAU, Vice-président**, en charge :
 - De la déchèterie du Lion d'Angers
 - Des relations avec Eco Emballages et Eco Folio
 - Du mode de financement
- **Alain RAYMOND, Vice-président**, en charge :
 - De la déchèterie de Chazé-sur-Argos
 - De la prévention et de la recherche de nouvelles filières
 - Rapporteur du SEDNO
- **Germain PASSELANDE, Vice-président**, en charge :
 - De la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné
 - Du suivi du compostage agricole et des composteurs individuels
 - De la communication et de la gestion des cagettes

Rapport Annuel 2007

Monsieur BELLIER présente le rapport annuel 2007 (envoyé par courriel pour les personnes ayant fourni une adresse internet et annexé au compte rendu pour les autres)

A la lecture du rapport plusieurs questions ont été évoquées.

- La difficulté des personnes âgées pour se rendre dans les déchèteries.

- La récupération de la ferraille dans les bennes.

Monsieur LAURENCEAU a indiqué que la récupération dans les bennes était interdite.

La collecte des encombrants au porte à porte a été abandonnée en 2005 pour des raisons de coûts disproportionnés par rapport au faible tonnage collectés.

La question du compostage collectif a été évoquée pour les lotissements. Monsieur BELLIER indique que c'est par l'intermédiaire du SEDNO que le SISTO réfléchit à ces techniques collectives.

VOTE : à l'unanimité

Financement des déchets pour 2009

Monsieur LAURENCEAU présente le dossier en indiquant que la loi impose à la collectivité en charge des déchets de faire le choix du financement avant le 1^{er} Juillet de chaque année, pour l'année suivante.

A ce jour la TEOM est calculée sur la base foncière de l'habitation et n'a pas de rapport évident avec la production de déchets de ses occupants. La REOM, quant à elle, implique une facturation en fonction de ce qui est réellement déposé. Cependant, ce système impose de définir avec précision les modalités de calcul et prévoir des limites pour éviter de trop fortes augmentations au moment du passage de la TEOM à la REOM pour certains foyers.

Lors du précédent mandat une étude a été faite par un cabinet d'études « Service Public 2000 ». Aucune décision définitive n'a été prise.

Il est proposé de faire revenir le cabinet d'études pour faire une nouvelle présentation afin d'avoir les mêmes connaissances que les précédents élus. Si nous devons changer le mode de financement, il devra se faire au moment du renouvellement du marché de collecte qui aura lieu en 2011. Il faut donc continuer l'étude en intégrant tous les éléments (matériel de collecte mais aussi l'équipement de bacs).

Monsieur LAURENCEAU propose de se donner 2 ans pour s'informer, finir l'étude en cours, décider et établir les règles du futur marché de collecte. Pour cela plusieurs réunions spécifiques sur le sujet sont nécessaires.

Monsieur LAURENCEAU propose de maintenir la TEOM pour 2009.

Monsieur SEREX s'oppose au choix de la TEOM car il précise que le conseil municipal de Nyoiseau ne souhaite pas ce choix.

Monsieur LAURENCEAU rappelle que les Communes n'ont pas la compétence déchets car elle est transférée aux Communautés de Communes.

VOTE : 5 Contre
58 Pour

Exonération de la TEOM pour les Professionnels en 2009

Monsieur LAURENCEAU informe que les professionnels sont soumis à la redevance spéciale. Pour ne pas être imposé deux fois, il est demandé le dégrèvement de la TEOM sur la partie professionnelle auprès des services fiscaux.

VOTE : A l'unanimité

Décision Modificative

Régularisation des comptes budgétaires et modification de l'affectation du résultat 2007. Un courrier du Sous-préfet a été adressé le 5 mars dernier pour demander de modifier l'affectation car la section d'investissement présentait un déficit qu'il fallait couvrir par l'excédent de fonctionnement.

- 6182 (documentation) : + 300 €
- 6185 (frais de colloque) : + 150 €
- 673-07 (titres annulés déchèterie) : + 500 €
- 673-12 (titres annulés RS) : + 2 500 €
- 6068 (autres fournitures) : + 250 €
- 022 (dépenses imprévues) : - 3 700 €

- **en investissement**
 - 021 (virement de la section Fonctionnement) : - 137 745,53 €
 - 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) : + 137 745,53 €
- **en fonctionnement**
 - 023 (virement à la section Investissement) : - 137 745,53 €
 - 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : - 137 745,53 €

VOTE : à l'unanimité

Admission en Non-valeur

Certaines factures de redevance spéciale ou de déchèterie n'ont pas été payées par des entreprises en liquidation judiciaire. Montant total 3 399,13 € en Redevance spéciale et 29,11€ en déchèterie.

VOTE : à l'unanimité

Convention avec le Centre de Gestion

Monsieur BELLIER présente la convention qui doit être signée avec le Centre de Gestion pour l'établissement de la paie. Montant annuel 378 €

Monsieur LAURENCEAU souhaite que la convention soit limitée dans le temps.

VOTE : à l'unanimité

Avenant avec Eco Emballages

Ce contrat définit le calcul des soutiens apportés au SISTO en fonction de ses performances de tri. Un mécanisme de compensation financière permet au SISTO de percevoir l'équivalent de ce qu'il aurait dû toucher avec l'ancien barème. Le calcul de cette compensation intègre les soutiens à l'optimisation du service. L'avenant sort ces soutiens du calcul de la compensation. Pour l'instant il n'y a pas d'incidences pour le SISTO.

VOTE : à l'unanimité

Modification de la convention des composteurs individuels

Monsieur LAURENCEAU propose de modifier la convention de mise à disposition des composteurs individuels car il est indiqué que le SISTO pouvait facturer la totalité du coût du composteur (participation initiale déduite – maximum de 100 €). Cette clause fait renoncer certaines personnes à prendre un composteur.

Il est proposé de modifier la convention pour remplacer (participation initiale déduite – maximum de 100 €) et d'indiquer « le coût réel du composteur à la date de signature de la convention est de 49 € ».

VOTE : à l'unanimité

Convention avec la Ville de Segré pour le loyer

Monsieur BELLIER informe qu'il y a eu une réorganisation des bureaux et que le SISTO occupe depuis le 1^{er} Mars 2008 une superficie de 112,18 m² appartenant à la Ville de Segré. Le loyer s'élève à 379,89 € charges comprises. Il faut par conséquent revoir la convention d'occupation des locaux.

VOTE : à l'unanimité

Désignation des commissions

Monsieur BELLIER présente les commissions mises en place par le bureau et propose de les compléter ensemble : le résultat est le suivant.

Appel d'offres titulaires (6)	Appel d'offres (5) Suppléants	Mode de financement	Prévention nouvelles filières	Communication
M. BELLIER	M. BOULTOUREAU	M. LAURENCEAU	M. RAYMOND	M. PASSELANDE
M. LAURENCEAU	M. CHALET	M. COUDRAY	M. FOUCHER	M. FOUCHER
M. RAYMOND	M. BRAUD	M. CHALET	M. BRAUD	M. COUDRAY
M. PASSELANDE	M. FOUCHER	M. BOULTOUREAU	M. BROSSIER	M. CHAUVEAU
M. PARE	M. PELLUAU	M. SEREX	M. CAUBEL	M. BOURGEOIS
M. BOUMIER				

VOTE : à l'unanimité

Adhésion à l'Association AMORCE

L'association AMORCE a pour but d'assurer des échanges d'information entre ses membres, une veille réglementaire, la représentation et la défense de ses adhérents auprès des autorités compétentes. Elle organise des colloques et des groupes de travail.

L'adhésion permet d'obtenir :

- des réductions sur la participation aux colloques,
- des réponses personnalisées
- des interventions à la demande des adhérents
- des groupes d'échanges et de travail sur les problématiques techniques, économiques, juridiques ou fiscales...

Coût de l'adhésion pour 2008 : 457,17 € (à partir du 1^{er} juillet adhésion à moitié prix : 223,18€). Il est proposé que M. RAYMOND soit désigné pour représenter le SISTO à AMORCE et à signer les actes nécessaires à l'adhésion.

VOTE : à l'unanimité

Questions diverses

Guide de l'élu

Monsieur BELLIER rappelle que tous les élus ont reçu le livret d'accueil. Une appréciation positive est donnée sur ce livret.

Fête de la musique du Lion d'Angers

Monsieur BELLIER informe que l'association Josée Pamplémousse organise la fête de la musique sur la commune du Lion d'Angers le 27 Juin. Cette association met en place une action sur le tri des déchets. Pour aider cette association le SISTO va mettre à disposition 35 bacs de collecte. Le SISTO prend en charge le transport des bacs (420 € H.T.) et la signalétique des points tri (750 € H.T.). Cette signalétique pourra resservir aux autres manifestations.

Monsieur LAURENCEAU rappelle qu'une démarche similaire est déjà engagée avec le Mondial du Lion d'Angers pour la mise en place des points tri.

Collecte du Bois

Monsieur BELLIER informe que la mise en place de la collecte du bois dans la déchèterie du Lion d'Angers a permis d'économiser 2 187 € sur 3 mois soit par extrapolation 8 750 € pour 1 an sur un seul site.

Monsieur LAURENCEAU se réjouit de pouvoir annoncer une diminution des coûts.

L'extension de cette collecte aux autres déchèteries devra être étudiée rapidement

Vidéosurveillance

La vidéosurveillance est installée et opérationnelle dans les 3 déchèteries du S.I.S.T.O. Le coût provisoire de l'installation et des travaux s'élève à 31 370 €. Une subvention de la Préfecture a été accordée à hauteur de 28 800 €.

Une société de gardiennage sera appelée en cas d'intrusion dans le local gardien.

Il est proposé de retenir :

- la Société DPS24 (Candé) et SGM (Champigné) pour une meilleure proximité.

Coût 40 à 50 € l'intervention selon les sites.

VOTE ; à l'unanimité

Projet de l'Ebeaupinière

Monsieur BELLIER informe qu'il a rencontré le CAUE pour présenter le projet d'aménagement du terrain de l'Ebeaupinière (quai de transfert, déconstruction usine, déchèterie, plate forme déchets verts...)

Le CAUE va faire une proposition de prix pour l'établissement du programme de travaux. Une présentation du projet devrait être faite lors du prochain comité syndical.

D.E.E.E.

Une présentation sur l'élimination des déchets d'équipements, électriques, électroniques est faite. Actuellement le SISTO n'a pas mis en place cette collecte privilégiant le circuit de retour aux distributeurs.

Les avantages de mettre en place cette collecte :

- plus de valorisation
- des recettes supplémentaires (soutien à la tonne valorisée de 20 à 65 € la tonne).
- moins de déchets en enfouissement
- Des coûts d'enfouissement réduits.

Les inconvénients ;

- Investissement dans des conteneurs de stockage fermés (environ 3 000 € par conteneur)
- Risque de détériorations par les récupérateurs
- Nécessité d'un gardien supplémentaire (au moins à la déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné)

Visites

Monsieur BELLIER informe qu'une visite du Centre d'enfouissement de la SEDA et une visite du centre de tri sera organisée le **Vendredi 12 septembre 2008**.

Le programme :

14 H 00 visite de la SEDA à Champteussé sur Baconne

16 H 00 visite du centre de tri de Segré

Une information vous sera adressée ultérieurement concernant l'organisation.

- :- :- :- :- :- :-

Prochain Comité Syndical
Le mardi 23 septembre 2008 à 20 H 30 à SEGRE